

RM 800PC

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 07/12/2019

Date de révision: 07/12/2019

Remplace la fiche: 05/19/2015

Version: 2.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	Mélange
Nom du produit	RM 800PC
Code du produit	BU Fire Protection

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Hilti (Canada) Corp.
2360 Meadowpine Boulevard
L5N 6S2 Mississauga, Ontario - Canada
T +1905 8139200
1-800-363-4458 toll free - F +1 905 813 9009

Fournisseur

Hilti (Canada) Corp.
2360 Meadowpine Boulevard
L5N 6S2 Mississauga, Ontario - Canada
T +1905 8139200
1-800-363-4458 toll free - F +1 905 813 9009

Service établissant la fiche technique

Hilti AG
Feldkircherstraße 100
9494 Schaan - Liechtenstein
T +423 234 2111
chemicals.hse@hilti.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	Chem-Trec Tel.: 1 800 424 9300 (USA, PR, Virgin Islands, Canada) Tel.: 703 527 3887 (Other countries)
------------------	---

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1	H317
Carc. 1	H350
Texte intégral des mentions H : voir section 16	

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA)



GHS05



GHS07



GHS08

Mention d'avertissement (GHS CA)

Mentions de danger (GHS CA)

Conseils de prudence (GHS CA)

Danger

H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque des lésions oculaires graves
H350 - Peut provoquer le cancer

P261 - Éviter de respirer les poussières.

P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants

RM 800PC

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

de protection.

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Quartz (SiO ₂)	quartz / quartz (SiO ₂) / quartz flour, 1%≤conc respirable crystalline silica<10% / silicium (di)oxide (quartz), 1%≤conc respirable crystalline silica<10%	(n° CAS) 14808-60-7	50 - 70	Carc. 1A, H350
Portland cement	cement, hydraulic / cement, Portland, chemicals / cement, Portland / hydraulic cement / Portland cement silicate / silicate, portland cement	(n° CAS) 65997-15-1	10-20	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335

Texte intégral des catégories de classification et des mentions H : voir section 16

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau

Rincer la peau à l'eau/Se doucher. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.

Premiers soins après ingestion

Faire boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation

Peut irriter les voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire

Lésions oculaires graves.

Symptômes/effets après ingestion

Peut provoquer une irritation du tractus digestif.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement

Traitement symptomatique.

RM 800PC

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention Recueillir le produit répandu.
Procédés de nettoyage Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination.
Autres informations Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement Les poussières peuvent former un mélange inflammable et explosif avec l'air.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières. Porter un équipement de protection individuel.
Mesures d'hygiène Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage Stocker dans un endroit sec. Tenir au frais.
Température de stockage 5 - 25 °C
Prescriptions particulières concernant l'emballage Stocker dans un récipient fermé.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Quartz (SiO ₂) (14808-60-7)		
Ontario	OEL TWA (mg/m ³)	0,1 mg/m ³
Ontario	Notations et remarques	(R)

RM 800PC

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Quartz (SiO ₂) (14808-60-7)		
Ontario	Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés	Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Ne pas respirer les poussières.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle

Gants. Protective clothing. Lunettes de protection.



Protection des mains

des gants de protection. Le temps de perméation ne correspond pas au temps d'usure maximum ! Généralement, il doit être réduit. Tout contact avec des mélanges de substances ou différentes substances peut réduire la durée effective de la fonction de protection.

Protection oculaire

Lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des voies respiratoires

Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P2.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Apparence	Poudre.
Couleur	Incolore.
Odeur	inodore.
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	10 - 12
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	Aucune donnée disponible
Point de fusion	Non applicable
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	Non applicable
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Non inflammable
Pression de la vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Masse volumique	9,2 lb/gal
Solubilité	Aucune donnée disponible
Log Pow	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible

RM 800PC

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV	0 %
---------------	-----

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Produits de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée. pH: 10 - 12
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires graves. pH: 10 - 12
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé
Cancérogénicité	Peut provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Non classé
Danger par aspiration	Non classé
Symptômes/effets après inhalation	Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	Lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	Peut provoquer une irritation du tractus digestif.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
--------------------	--

Portland cement (65997-15-1)	
CL50 poisson 1	> 1000 mg/l (96 h, Pisces)

12.2. Persistance et dégradabilité

RM 800PC

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Quartz (SiO ₂) (14808-60-7)	
Persistence et dégradabilité	Biodegradability: not applicable.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Not applicable (inorganic)
DThO	Not applicable (inorganic)
Portland cement (65997-15-1)	
Persistence et dégradabilité	Biodegradability: not applicable.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Not applicable
DThO	Not applicable
DBO (% de DThO)	Not applicable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Quartz (SiO ₂) (14808-60-7)	
Potentiel de bioaccumulation	No bioaccumulation data available.
Portland cement (65997-15-1)	
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation: not applicable.

12.4. Mobilité dans le sol

Quartz (SiO ₂) (14808-60-7)	
Écologie - sol	Low potential for mobility in soil.
Portland cement (65997-15-1)	
Écologie - sol	No (test)data on mobility of the substance available.

12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	RID
14.1. Numéro ONU			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement			
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
not restricted according ADR Special Provision SP375, IATA-DGR Special Provision A197 and IMDG-Code 2.10.2.7			

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

RM 800PC

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

- Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Quartz (SiO₂) (14808-60-7)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Portland cement (65997-15-1)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

Quartz (SiO₂) (14808-60-7)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

Portland cement (65997-15-1)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

SECTION 16: Autres informations

Modification FDS Majeure/Mineure	Aucun(e)
Date d'émission	07-12-2019
Date de révision	07-12-2019
Remplace la fiche	05-19-2015

Textes complet des phrases H:

H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H350	Peut provoquer le cancer

SDS_CA_Hilti

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.